

PROTOCOLE SANITAIRE

À L'ATTENTION DU PRATIQUANT "CIRQUE"



AVANT LES SÉANCES

- Le pratiquant doit arriver "en tenue" (voir règlement intérieur si besoin);
- Il doit avoir une gourde ou bouteille remplie et à son nom.
- En cas de symptôme, le pratiquant doit rester à domicile et AlterActiv doit être prévenu.
- Les parents et accompagnants ne peuvent pas entrer dans la salle.
- Seuls les parents et accompagnants des séances de Baby Cirque et de Cirque Adapté sont autorisés à rentrer dans la salle, et doivent porter le masque à tout moment.
- Un temps de latence de 5 à 10 minutes est prévu entre chaque séance, afin de limiter les croisements de groupes. Cela dit, l'attente en extérieur doit se faire en respectant les gestes barrières, notamment en terme de distanciation et de port du masque le cas échéant, sous la responsabilité de tout un chacun.
- Tout pratiquant de plus de 11 ans doit porter un masque jusqu'au début des activités.
- La salle est aérée et ventilée avant le début de chaque séance.

PENDANT LES SÉANCES

- Le pratiquant peut enlever son masque pendant l'activité.
- Avant et après chaque atelier, le pratiquant doit se laver les mains (savon ou gel hydro alcoolique mis à disposition).
- Dans la mesure du possible, et en fonction du programme défini par l'encadrant, le pratiquant est invité à venir avec son propre matériel (monocycle, jonglerie, tissu...).
- Si possible (temps et météo favorables), la salle est aérée et ventilée pendant la séance.

APRÈS LES SÉANCES

- Tout pratiquant de plus de 11 ans porte le masque de la fin de séance jusqu'à sa sortie.
- L'attente se fait à l'intérieur ou à l'extérieur (selon le temps et l'autorisation parentale) en respectant les gestes barrières, notamment en terme de distanciation et de port du masque le cas échéant, sous la responsabilité de tout un chacun. Un temps de latence de 5 à 10 minutes est prévu entre chaque séance, afin de limiter les croisements de groupes.
- La salle est aérée et ventilée.
- En fin de journée, les agrès et équipements "textiles" (identifiés par la FFEC) sont remplacés ou mis au repos pour 24h. Les tapis et le matériel utilisés sont nettoyés.

EN CAS DE COVID-19

- AlterActiv appliquera les consignes données par la FFEC et le ministère de la jeunesse et des sports; ces consignes étant susceptibles d'évoluer avec le temps.
- Le pratiquant testé positif au covid19, ou son responsable légal, devra avertir AlterActiv le plus rapidement possible (même en cas de simple suspicion). Ainsi, les autres pratiquants ayant été en contact seront prévenus.
- Pour le bien être de tous, les cours seront suspendus le temps de faire dépister l'encadrant.